Clearlane

# Avenant fournisseur pour vous aider à répondre aux exigences de l'article 30(2) de DORA et de NIS2 sur la chaîne d'approvisionnement

**Version 1.0 · 4 novembre 2026 · Traduction de la version anglaise, qui prévaut · Maxime Ragionieri EI (marque : Clearlane Apps), 40 rue Bourges, 72000 Le Mans, France**

## 1. Objet et ordre des documents

Cet avenant aide les entités financières (règlement (UE) 2022/2554, « DORA ») et les entités essentielles ou importantes au sens de la directive (UE) 2022/2555 (« NIS2 ») et des lois nationales qui la transposent à documenter leur usage des applis Clearlane. Il expose les engagements de Clearlane pour chaque point de l'article 30(2) de DORA, afin de vous aider à remplir vos propres obligations. Il n'affirme pas que votre relation avec Clearlane est conforme à DORA, à NIS2 ou aux lois nationales qui transposent NIS2 ; cette appréciation vous appartient.

Cet avenant fait partie des conditions de licence de Clearlane et s'applique, sans signature, à toute licence Clearlane achetée sur l'Atlassian Marketplace. Sur demande écrite, Clearlane contresigne une copie PDF datée par signature électronique. En cas de contradiction, le DPA prévaut pour les données personnelles, puis cet avenant, puis les conditions de licence. Les limitations et exclusions de responsabilité des conditions de licence s'appliquent à cet avenant. Une modification de cet avenant qui réduit un engagement de Clearlane prend effet au plus tôt 30 jours après une notification écrite aux clients. Cet avenant ne modifie pas les conditions de l'Atlassian Marketplace entre vous et Atlassian.

## 2. Description du service (DORA art. 30(2)(a))

Clearlane fournit des applis pour Jira et Confluence Cloud construites sur Atlassian Forge. Les applis tournent sur l'infrastructure d'Atlassian. Clearlane n'exploite aucun serveur et n'a pas accès à vos contenus. Aucune partie du service qui traite les données de vos applis n'est sous-traitée à quiconque d'autre qu'Atlassian (hébergement, facturation du Marketplace, centre d'aide). Pour les e-mails de support, Clearlane utilise les prestataires de sa liste de sous-traitants (clearlaneapps.com/trust/) ; aucun ne reçoit de données des applis. Clearlane donnera un préavis écrit de 30 jours avant d'ajouter tout autre sous-traitant pouvant accéder aux données de vos applis ; si vous vous y opposez, vous pouvez cesser d'utiliser l'appli selon la section 9.

## 3. Localisation des données (art. 30(2)(b))

Clearlane assure le développement et le support depuis la France. Les données de vos applis sont stockées dans le stockage hébergé Forge, au sein de l'infrastructure d'Atlassian. Si les données de votre site sont fixées dans une zone de résidence des données, les données des applis suivent cette zone ; sinon, Atlassian choisit la zone et peut la changer. Atlassian peut exécuter le traitement des applis depuis une autre zone pour des raisons de fiabilité. Aucune donnée des applis n'est envoyée hors d'Atlassian. Clearlane donnera un préavis écrit de 30 jours avant tout changement qui conduirait à stocker ou traiter les données de vos applis hors d'Atlassian, ou à déplacer son propre lieu de service hors de France.

## 4. Sécurité des données (art. 30(2)(c))

La disponibilité, l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité reposent sur les contrôles de la plateforme d'Atlassian (chiffrement au repos et en transit) et sur les contrôles des applis décrits dans la politique de sécurité de Clearlane (clearlaneapps.com/security/), dont le hachage salé des mots de passe de signature et les empreintes SHA-256 des contenus signés.

## 5. Accès, récupération et restitution des données (art. 30(2)(d))

Les données de vos applis sont stockées dans votre site Atlassian, et non par Clearlane, et les applis ne dépendent d'aucun serveur Clearlane pour fonctionner. Vous pouvez exporter vos données à tout moment avec les exports intégrés des applis (CSV, preuves PDF), qui restent utilisables sans Clearlane. Si Clearlane décide d'arrêter une appli ou son activité, il donnera un préavis écrit d'au moins 90 jours et maintiendra l'appli et ses exports disponibles pendant cette période, dans la mesure où la plateforme d'Atlassian et une éventuelle procédure collective le permettent. Atlassian supprime les données d'une appli selon ses règles de conservation après la désinstallation : exportez d'abord.

## 6. Niveaux de service (art. 30(2)(e))

Clearlane ne prend aucun engagement de disponibilité. Les applis tournent sur Atlassian Forge sans serveur Clearlane ; leur disponibilité dépend donc de la plateforme d'Atlassian ; tout engagement de niveau de service d'Atlassian sur votre offre couvre les produits d'Atlassian, pas les applis Clearlane. État : clearlaneapps.com/status/. Support : réponse écrite sous deux jours ouvrés. Correctifs de sécurité : dans les délais de la Security Bug Fix Policy d'Atlassian pour les applis du Marketplace. Clearlane donne un préavis écrit de 30 jours avant de réduire l'un de ces niveaux de service.

## 7. Incidents liés aux TIC (art. 30(2)(f) ; NIS2 art. 21(2)(b) et (d))

Clearlane informe par écrit les clients concernés de tout incident lié aux TIC causé par une appli Clearlane ou touchant les données de vos applis, qu'il relève de la sécurité ou de l'exploitation, sans retard injustifié et au plus tard 72 heures après en avoir pris connaissance, et vous transmet les informations dont il dispose pour vous aider à remplir vos propres obligations de déclaration. Les pannes de la plateforme

d'Atlassian sont affichées sur clearlaneapps.com/status/ et sur les pages d'état d'Atlassian. La déclaration aux autorités (par exemple au titre de l'article 23 de NIS2 ou de l'article 19 de DORA) reste votre obligation. Le maximum de 72 heures de Clearlane peut être postérieur à vos propres délais (par exemple l'alerte précoce de 24 heures de NIS2 ou la notification initiale de DORA) ; prévoyez-le dans votre procédure d'incident. Clearlane fournit cette aide écrite sans frais supplémentaires.

### 8. Coopération avec les autorités (art. 30(2)(g))

Clearlane coopère pleinement avec vos autorités compétentes et autorités de résolution, et avec les personnes qu'elles désignent, notamment en répondant à leurs demandes d'informations et de documents sur les applis. Clearlane n'hébergeant rien et n'ayant pas accès à vos contenus, cette coopération se fait par écrit.

### 9. Résiliation (art. 30(2)(h))

Vous pouvez cesser d'utiliser une appli à tout moment en résiliant sa licence sur le Marketplace et en la désinstallant. Clearlane ne mettra pas fin à votre accès à une appli avant la fin de votre période de licence payée, sauf manquement grave de votre part aux conditions de licence, et donne le préavis prévu à la section 5.

### 10. Sensibilisation à la sécurité et formation (art. 30(2)(i))

Clearlane participe par écrit à vos programmes de sensibilisation à la sécurité des TIC et de formation à la résilience opérationnelle numérique : il lit les documents que vous envoyez et confirme par écrit qu'il l'a fait et comment ils s'appliquent à un fournisseur sans accès à vos contenus. Il ne participe pas à des sessions en direct, en visio ou sur place.

### 10a. Changements importants

Clearlane informe les clients par écrit, sans retard injustifié, de tout événement pouvant affecter de manière importante sa capacité à fournir les applis, comme l'arrêt d'une appli, un changement de propriétaire ou un changement de la plateforme d'Atlassian qui retire une fonction dont les applis dépendent.

### 11. Demandes d'information (NIS2 art. 21(2)(d))

Clearlane répond par écrit à vos questionnaires, demandes de documents et questions de suivi, ainsi qu'à ceux de vos auditeurs et autorités compétentes : accusé de réception sous deux jours ouvrés, réponse complète sous dix jours ouvrés. Preuves publiées : CAIQ-Lite, politique de sécurité, SBOM de chaque version, scripts de test OQ (clearlaneapps.com/trust/ et /validation/). Clearlane ne propose pas d'audit ni d'inspection sur place, en visio ou par téléphone. Il ne peut donc pas accepter les clauses supplémentaires que l'article 30(3) de DORA exige pour les services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes (dont des droits illimités d'accès et d'audit sur place, la participation à des tests de pénétration fondés sur la menace, des objectifs chiffrés de niveau de service, des plans de continuité testés et une période de transition de sortie obligatoire). Si vous classez comme critique ou importante une fonction soutenue par une appli Clearlane, les applis Clearlane ne conviennent pas à cet usage.

### 12. Développement sécurisé et vulnérabilités (NIS2 art. 21(2)(d) et (e))

Audit des dépendances et SBOM (CycloneDX) pour chaque version ; accusé de réception des signalements de vulnérabilité sous deux jours ouvrés ; divulgation coordonnée via clearlaneapps.com/.well-known/security.txt.

### 13. Limites

Clearlane ne détient aucune certification ISO 27001 ni SOC 2 et aucune assurance, n'offre ni engagement de disponibilité ni plan de continuité testé, et est tenu par une seule personne. Le contrepoids : les applis ne dépendent d'aucun serveur de Clearlane, vos données restent dans votre site, les exports fonctionnent sans Clearlane, et la section 5 prévoit un préavis avant tout arrêt. Savoir si une appli soutient une fonction critique ou importante relève de votre appréciation. La responsabilité suit les conditions de licence.

Contact : hello@clearlaneapps.com